

Longueuil, le 2 août 2005

Madame Marie-Josée Méthot  
Secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable  
Bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

***Objet : Réponse à la lettre du 5 juillet concernant les parcs éoliens de Baie-des-Sables et L'Anse-à-Valleau***

---

Madame,

Nous déposons auprès de la Commission les réponses suivantes aux questions posées dans votre lettre datée du 5 juillet.

- 1. Avez-vous élaboré un plan d'intervention en cas de mesures d'urgence, notamment en cas de feu sur le territoire adjacent ? Pourriez-vous déposer ce plan à la commission pour chacun des projets éoliens?*

Cartier finalisera son plan d'intervention avant de débiter les travaux de construction prévus pour l'été 2006, qui sera élaboré avec les autorités locales.

Mentionnons toutefois que la probabilité qu'un incendie se propage sur le territoire adjacent est très peu probable, étant donné que les seules parties potentiellement inflammables se trouvent à l'intérieur de la nacelle. Le personnel chargé de l'entretien des éoliennes sera formé pour intervenir en cas d'incendie au niveau des équipements. Dans l'éventualité d'un incendie associé au parc éolien un périmètre de sécurité sera érigé par Cartier et les autorités locales jusqu'à la fin de l'intervention.

Lors d'un incendie de forêt, la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) intervient sur les terres publiques et sur les terres privées. Cet organisme est responsable de détecter et d'éteindre tous les incendies au sud du 52° parallèle. Advenant un incendie de forêt sur le territoire d'un parc éolien, Cartier énergie éolienne collaborera avec la SOPFEU et veillera à protéger les éoliennes.

2. *Quel est le poids, le volume et la masse volumique des pales des éoliennes que vous comptez installer dans le cadre des projets à l'étude et quelles sont leurs dimensions exactes (longueur, largeur, épaisseur)?*

Le tableau suivant présente les mesures d'une pale :

|                                       |       |
|---------------------------------------|-------|
| Poids (kg)                            | 6016  |
| Volume (m <sup>3</sup> ) estimé       | 56    |
| Masse volumique (kg/m <sup>3</sup> )* | 107,4 |
| Longueur (m)                          | 37,25 |
| Largeur maximale (corde) (m)          | 3,06  |
| Épaisseur maximale (m)                | 1,89  |

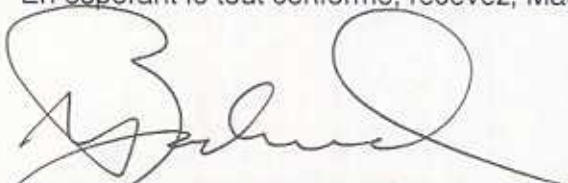
\* Notons que les pales sont des structures creuses.

3. *En regard de l'information reçue au cours de l'audience publique selon laquelle des lieux d'enfouissement techniques n'accepteraient pas de matériaux tels que les pales d'éoliennes, quelle est la méthode prévue de disposition de ces pales et des matériaux composites utilisés pour leur fabrication lors du démantèlement des parcs éoliens ?*

Les informations recueillies jusqu'à présent indiquent que la méthode courante de disposition des pales est l'enfouissement. Afin de faciliter la manutention les pales peuvent être brisées en morceaux.

Cartier évaluera les différentes options possibles en collaboration avec les autorités gouvernementales et selon les normes qui seront en vigueur au moment du démantèlement.

En espérant le tout conforme, recevez, Madame, mes salutations sincères.



Normand Bouchard, Vice-président – énergie éolienne  
Innergex Management Inc.

pour Guy Dufort  
Représentant officiel  
Cartier énergie éolienne inc.